

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 5317

présenté par
Mme Regol

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 36 par les mots :

« et de faire contribuer les cultures à la protection des personnes et des biens contre les incendies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à attirer l'attention sur le potentiel des cultures pour protéger les personnes et les biens face aux incendies dans certains territoires. En effet, certaines cultures comme les vignes, lorsqu'elles sont bien entretenues, permettent de ralentir voire de bloquer l'avancée de flammes. Ce fut par exemple le cas dans les Pyrénées-Orientales, où le village de Cerbère a été protégé des feux en avril 2023 grâce à l'action courageuse des sapeurs-pompiers mais aussi d'une vigne entretenue bordant les habitations.